

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

242 Boulevard Jean Jaures

92100 Boulogne Billancourt

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**ASSOCIATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 92 DE
LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

242 Boulevard Jean Jaures
92100 Boulogne Billancourt

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Sommaire

- Rapport sur les comptes annuels

ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL
92 DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
242 BOULEVARD JEAN JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association du Comité Départemental 92 de la Ligue contre le Cancer à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 08 Avril 2026

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 094.12	(104 094.12)		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	104 094.12	(104 094.12)		
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	834 306.58	(426 706.82)	407 599.76	470 571.71
Terrains	33 500.00		33 500.00	33 500.00
Constructions	707 953.03	(345 750.81)	362 202.22	422 461.55
Install. techniques, matériel et outillage industriels	92 853.55	(80 956.01)	11 897.54	14 610.16
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	33 122.24		33 122.24	33 122.24
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 122.24		33 122.24	33 122.24
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	971 522.94	(530 800.94)	440 722.00	503 693.95
STOCKS et EN-COURS	9 534.71		9 534.71	0.00
CRÉANCES	416 196.18		416 196.18	175 621.26
Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 468.00		22 468.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	391 298.23		391 298.23	174 599.57
Charges constatées d'avance	2 429.95		2 429.95	1 021.69
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2 541 439.86		2 541 439.86	2 326 417.55
Instruments Financiers A Terme	1 960 000.00		1 960 000.00	1 920 283.92
Disponibilités	581 439.86		581 439.86	406 133.63
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	2 967 170.75		2 967 170.75	2 502 038.81
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 938 693.69	(530 800.94)	3 407 892.75	3 005 732.76
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		2 253 394.65	1 888 729.37
Réserves statutaires ou contractuelles		2 253 394.65	1 888 729.37
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		226 026.65	364 665.28
Situation nette (sous total)		2 479 421.30	2 253 394.65
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		2 479 421.30	2 253 394.73
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			
Provisions pour risques		245 000.00	45 000.00
Provisions pour charges		23 961.00	16 368.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		268 961.00	61 368.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTE		659 510.45	690 970.03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		263 719.56	241 724.76
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		71 192.66	58 657.85
Dettes fiscales		16 025.31	16 998.37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		308 572.92	373 589.05
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		659 510.45	690 970.03
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 407 892.75	3 005 732.76

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	36 318.99	52 988.65	(16 669.66)	-31.46 %
Ventes de biens et services	30 395.78	5 685.12	24 710.66	
Ventes de biens · dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service · dont parrainages	30 395.78	5 685.12	24 710.66	
Concours publics et subventions d'exploitation	94 459.90	25 000.00	69 459.90	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	948 944.76	1 023 252.35	(74 307.59)	-7.26 %
Dons manuels	948 944.76	899 870.65		
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie		123 381.70		
Contributions financières reçues	1 126 634.53	00.00	154 480.07	15.89 %
Reprises sur amort., dépr., prov.		7 800.00	(7 800.00)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles	48 379.50		48 379.50	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	18 833.35	983 112.62	7 875.19	71.87 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 303 966.81	2 097 838.74	206 128.07	9.83 %
Achats de marchandises		1 790.85	(1 790.85)	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 016 996.21	836 291.58	180 704.63	21.61 %
Aides financières	341 041.21	464 680.37	(123 639.16)	-26.61 %
Impôts, taxes et versements assimilés	23 744.79	10 168.16	13 576.63	
Salaires et traitements	262 384.47	228 736.73	33 647.74	14.71 %
Cotisations sociales	108 935.99	87 376.87	21 559.12	24.67 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	242 970.80	90 316.28	152 654.52	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé	31 965.48		31 965.48	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	75 421.68	57 337.80	20 027.88	36.16 %
CHARGES D'EXPLOITATION	2 103 460.63	1 776 698.64	328 552.90	18.39 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	200 506.18	321 140.10	(120 633.84)	-37.56 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	35 677.47	55 657.26	(19 979.79)	-35.90 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	35 677.47	55 657.26	(19 979.79)	-35.90 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	35 677.47	55 657.26	(19 979.79)	-35.90 %

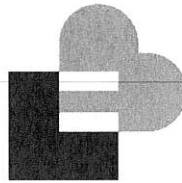
Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEG

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	236 183.65	376 797.36	(140 613.63)	-37.32 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	10 157.00	12 132.00	(1 975.00)	-16.28 %
TOTAL DES PRODUITS	2 339 644.28	2 153 496.00	186 148.28	8.64 %
TOTAL DES CHARGES	2 113 617.63	1 788 830.64	324 786.91	18.16 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	226 026.65	364 665.36	(138 638.63)	-38.02 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	29 260.44	20 350.44	8 910	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 260.44	20 350.44	8 910	
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	29 260.44	20 350.44	8 910	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 260.44	20 350.44	8 910	
NON AFFECTÉS				

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES	4
1.1	OBJET SOCIAL	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES		6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	Préambule	6
2.1.2	Cadre légal de référence	6
2.1.3	Changement de méthode comptable	6
2.2	DÉROGATIONS	8
2.2.1	Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2	Traitement des legs et donations	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN		9
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1	Principes généraux	9
3.1.2	État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4	Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5	Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6	Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7	Stocks	12
3.1.8	État des échéances des créances	12
3.1.9	Disponibilités	13
3.1.10	Produits à recevoir par postes du bilan	13
3.1.11	Charges constatées d'avance	13
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1	Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2	Provisions pour risques et charges	15
3.2.2.1	Tableau de variation	15
3.2.2.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	15
3.2.3	Dettes	15
3.2.3.1	État des échéances	15
3.2.3.2	Détail des dettes fiscales et sociales	16
3.2.4	Charges à payer par postes du bilan	16
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT		17
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	17
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	18
4.2.1	Produits liés à la générosité du public	18
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	18
4.2.1.2	Dons manuels et dons étrangers	18
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie	19
4.2.1.4	Mécénat	19
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public	19
4.2.2	Produits non liés à la générosité du public	19
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	19
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	20
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public	20
4.2.3	Subventions et autres concours publics	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
4.3.1	Modalités de répartition des charges	21
4.3.2	Missions sociales	22

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	22
4.3.3.1	<i>Frais d'appel à la générosité du public</i>	22
4.3.3.2	<i>Frais de recherches des autres ressources</i>	22
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	23
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	23
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	23
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	23
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	24
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	26
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	26
4.7.2	<i>financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	28
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	28
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	29
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	29
5.2	AUTRES INFORMATIONS	29
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	29
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	30
5.2.3	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	30

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;

- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en cours »

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi-usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEG

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	104 094			104 094
Immobilisations corporelles	884 895	4 862	55 451	834 306
Immobilisations financières	33 123			33 123
Total	1 022 112	4 862	55 451	971 523

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ Logiciels		
Immobilisations corporelles	4 862	55 451
→ Matériel informatique	4 862	
→ Batiments structure		27 132
→ Aménagement des locaux		28 319
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	4 862	55 451

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	104 094			104 094
Amort.Immobilisations corporelles	414 324	35 378	23 486	426 707
Amort.Immobilisations financières				
Total	518 418	35 378	23 486	530 801

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Dépôts de garantie	33 123			33 123
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	33 123	0	0	33 123

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	33 122		33 122
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	22 468	22 468	
→ Autres Créances	391 298	391 298	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 430	2 430	
Total	449 318	416 196	33 122

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	265 400	
Caisse	446	
Livrets et comptes épargne	303 617	7 537
Comptes à terme	1 960 000	16 163
Interets courus non échus	11 977	
Total	2 541 440	23 700

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs	46 294	18 572
Créances clients et comptes rattachés		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>	147 136	
Autres créances		
→ IJSS	2 452	2 114
→ Dons à recevoir	132 694	129 833
→ Autres produits à recevoir du BN	17 189	22 405
→ Divers produits à recevoir	40 000	0
→ Autres produits à recevoir	1 675	1 675
Disponibilités		
→ Interets courus à recevoir	11 977	
Total	399 416	174 600

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Charges d'exploitation courantes	2 430	1 022
Total	2 430	1 022

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 888 729	364 665						2 253 394
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	364 665	-364 665		226 027				226 027
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	2 253 394	0	0	226 027	0	0	0	2 479 421

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	45 000			45 000
→ Autres provisions pour risques		200 000		200 000
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	16 368	7 593		23 961
Total	61 368	207 593	0	268 961

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 720	263 720		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	87 218	87 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	308 573	308 573		
Produits constatés d'avance		0		
Total	659 510	659 510	-	-

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	16 025	14 622
→ Impôt sur les sociétés	10 157	12 132
→ Taxe sur les salaires	617	
→ Formation professionnelle et autres taxes	2 490	2 490
→ Prélèvement à la source	2 761	
Dettes sociales :	71 193	61 034
→ Urssaf/ Pôle emploi	29 702	25 753
→ Caisse de retraite	7 303	6 474
→ Caisse de prévoyance	2 530	4 616
→ Mutuelle	1 937	
→ Personnel autres charges à payer		2 071
→ Organismes sociaux autres charges à payer	277	
→ Dettes congés à payer	19 745	13 648
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	9 699	6 096
→ Prélèvement à la source		2 369
→ Autres		7
Total	87 218	75 656

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	263 720	241 724
→ FNP - Factures non parvenues	49 154	23 896
→ FNP - Factures non parvenues BN	110 784	116 435
→ Fournisseurs	103 782	101 393
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	232 391
→ Recherche à payer		232 391
...		
Autres dettes :	304 361	141 198
→ Aide aux malades	25 000	50 000
→ Divers charges à payer	23 186	23 186
→ Collecte à reverser au BN	49 278	68 012
→ Recherche à payer	206 898	
Total	568 082	615 313

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEG

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

092 - COMITÉ DES HAUTS DE SEINE		Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		2 177 971,53	2 177 971,53	2 109 737,84	2 109 737,84
1.1 Cotisations sans contrepartie		36 318,99	36 318,99	52 988,65	52 988,65
1.2 Dons, legs et mécénat		948 944,76	948 944,76	1 995 406,81	1 995 406,81
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		1 192 707,78	1 192 707,78	61 342,38	61 342,38
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		35 247,37		18 758,16	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		35 247,37		18 758,16	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		94 459,90		25 000,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					
TOTAL		2 307 678,80	2 177 971,53	2 153 496,00	2 109 737,84

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025		Décembre 2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		29 260,44	29 260,44	20 350,44	20 350,44
Bénévolat		29 260,44	29 260,44	20 350,44	20 350,44
Prestations en nature					
Dons en nature					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		29 260,44	29 260,44	20 350,44	20 350,44

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		092 - COMITÉ DES HAUTS DE SEINE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS				TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION							
1. MISSIONS SOCIALES				666 729,83	665 729,83	1 228 199,00	1 228 199,00
1.1 Réalisées en France				666 729,83	665 729,83	1 228 199,00	1 228 199,00
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme				336 187,70	335 797,70	1 186 499,00	1 186 499,00
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France				330 542,13	329 932,13	41 700,00	41 700,00
1.2 Réalisées à l'étranger							
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme							
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				116 522,16	111 125,26	272 113,00	272 113,00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				116 522,16	111 125,26	272 113,00	272 113,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				1 080 650,16	978 356,91	276 387,00	276 387,00
3.1 Frais d'information et de communication				149 545,10	149 545,10		
3.2 Frais de fonctionnement				895 513,10	793 219,85	276 387,00	276 387,00
3.3 Autres charges				35 591,96	35 591,96		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				207 593,00	207 593,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				10 157,00		12 132,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE							
TOTAL CHARGES				2 081 652,15	1 962 805,00	1 788 831,00	1 776 699,00
EXCÉDENT OU DÉFICIT				226 026,65		364 665,28	

		Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France					
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		29 260,44	29 260,44	20 350,44	20 350,44
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL		29 260,44	29 260,44	20 350,44	20 350,44

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le comité n'a pas reçu de dons de l'étranger courant l'exercice.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	755201	1 126 635
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		1 126 635

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		1 126 635
-----------------------------	--	------------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) : → Produits financiers	35 677	55 657
Total	35 677	55 657

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions		25 000
Autres produits → Divers	35 247	
Total	35 247	25 000

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le trésorier Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de prestations	26 668	109 497	33 583	169 748
Frais d'usage des locaux			144 110	144 110
Assurance			8 975	8 975
Electricité et eau			5 069	5 069
Honoraires	271 622		109 389	381 011
Publications	13 575	240	139 291	153 106
Téléphone	410		6 900	7 310
Affranchissement			32 286	32 286
Autres	14 815	6 785	93 783	115 382
Total	327 089	116 522	573 385	1 016 996

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades		70 209
Actions d'information, de prévention et de dépistage		148 194
Actions de formation		
Actions de recherche		10 021
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		48 650
Frais de fonctionnement (dont communication)	371 320	39 040
Total	371 320	316 114

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	33 123	275 201
Actions d'information, prévention, dépistage	302 901	627 922
Actions de formation		324 647
Actions de recherche		
Actions autres	164	
Total	336 188	1 227 770
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	311 690	41 700
Actions d'information, prévention, dépistage	1 663	
Actions de formation		
Actions de recherche	17 189	
Actions autres		
Total	330 542	41 700

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	149 545	
Frais de gestion	802 337	215 724
Impôts et taxes	23 745	2 625
Cotisation statutaire	69 431	
Charges financières	214	
Dotations aux amortissements	35 378	12 342
Charges exceptionnelles		
Total	1 080 650	230 691

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	29 260	20 350
Total		29 260	20 350

Les bénévoles ont été interrogés individuellement pour déterminer le nombre d'heures 2025.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises										
Variation de stock										
Autres achats et charges externes	327 089			116 522		573 385				1 016 996
Aides financières	9 099	330 542				1 400				341 041
Impôts, taxes et versement assimilés						23 745				23 745
Salaires et traitements						262 384				262 384
Charges sociales						108 936				108 936
Dotations aux amortissements et dépréciations						35 378	207 593			242 971
Valeurs comptables des immo, incorporelles et corporelles cé										0
Reports en fonds dédiés										0
Autres charges						75 422				75 422
Charges financières										0
Charges exceptionnelles										0
Participations des salariés aux résultats										0
Impôt sur les bénéfices								10 157		10 157
TOTAL	336 188	330 542	0	116 522	0	1 080 650	207 593	10 157	0	2 081 652

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	9 300
Autres missions	
Total	9 300

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	092 - COMITÉ DES HAUTS DE SEINE	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		665 729,83	1 228 199,00
1.1 Réalisées en France		665 729,83	1 228 199,00
Actions réalisées par l'organisme		335 797,70	1 186 499,00
Versements à d'autres organismes agissant en France		329 932,13	41 700,00
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		111 125,26	272 113,00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		111 125,26	272 113,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		978 356,91	276 387,00
TOTAL DES EMPLOIS		1 755 212,00	1 776 699,00
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		207 593,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		215 166,53	333 038,84
TOTAL		2 177 971,53	2 109 737,84

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	29 260,44	20 350,44
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	29 260,44	20 350,44

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

	092 - COMITÉ DES HAUTS DE SEINE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		2 177 971,53	2 109 737,84
1.1 Cotisations sans contrepartie		36 318,99	52 988,65
1.2 Dons, legs et mécénat		948 944,76	1 995 406,81
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		1 192 707,78	61 342,38
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
TOTAL DES RESSOURCES		2 177 971,53	2 109 737,84
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		2 177 971,53	2 109 737,84

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 571 848,84	1 238 810,00
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	215 166,53	333 038,84
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	78 894,91	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 865 910,28	1 571 848,84

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	29 260,44	20 350,44
Bénévolat	29 260,44	20 350,44
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	29 260,44	20 350,44

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

4.7.2 financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
30/09/2013	RDC structure	194 250,00				6 475,00	6 475,00
30/09/2013	RDC menuiserie	8 250,00				262,47	262,47
30/09/2013	RDC chauffage	8 000,00				933,73	933,73
30/09/2013	RDC étanchéité	2 750,00				183,34	183,34
30/09/2013	RDC ravalement	5 250,00				350,00	350,00
30/09/2013	RDC électricité	13 000,00				650,00	650,00
30/09/2013	RDC plomberie	11 500,00				575,00	575,00
30/09/2013	RDC ascenseurs	7 000,00				127,20	127,20
30/09/2013	Bème structure	232 711,69				7 757,06	7 757,06
30/09/2013	Bème menuiserie ext	9 883,51				314,44	314,44
30/09/2013	Bème chauffage	9 584,01				1 118,61	1 118,61
30/09/2013	Bème étanchéité	3 294,50				219,63	219,63
30/09/2013	Bème ravalement	6 289,51				419,30	419,30
30/09/2013	Bème électricité	15 574,01				778,70	778,70
30/09/2013	Bème plomberie	13 777,01				688,85	688,85
30/09/2013	Bème ascenseurs	8 386,01				152,39	152,39
30/09/2013	7 parkings	35 000,00				1 166,67	1 166,67
30/09/2013	2 parkings	10 000,00				333,33	333,33
30/09/2013	4 parkings extérieur	42 000,00				1 400,00	1 400,00
31/12/2021	Studio Donjon	27 131,88				263,78	263,78
08/01/2021	REE Donjon	28 319,40				2 160,61	2 160,61
18/02/2021	Mobilier Donjon	1 819,74				1 126,73	1 126,73
25/03/2022	CABLAGE ELECTRIQUE	1 380,00				44,90	44,90
09/11/2022	E.LECLERC SONODINA	599,00				170,82	170,82
29/07/2022	D D INFORMATIQUE	917,28				176,66	176,66
23/06/2023	MOBILIER BUREAU	300,00				60,00	60,00
12/07/2023	imprimante HP	559,90				186,64	186,64
16/06/2023	Table en chêne 6pers	534,91				106,98	106,98
26/12/2023	PC DELL 15/6	1 051,78				261,11	261,11
31/08/2023	APPLE MBA 13.6	1 529,00				508,82	508,82
04/04/2023	Vidéo EPSON Full HD	948,96				316,32	316,32
04/04/2023	Dell Micro tour	884,90				294,96	294,96
01/01/2023	MEDIA ALARME	1 632,00				544,00	544,00
23/02/2024	serveur Dell	2 988,00				996,00	996,00
19/08/2024	Intérieur Boulogne	19 947,60				1 918,84	1 918,84
13/11/2024	D D INFORMATIQUE	825,90				275,30	275,30
30/06/2024	CABLINFO	4 782,00				1 594,00	1 594,00
10/06/2024	MATERIEL IKEA	2 305,55				461,11	461,11
31/12/2025	ENP Archi-tech digit				4 862,39	4,50	4,50
Total		734 958,05			4 862,39	35 377,80	35 377,80

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2025	2024
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	16			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphonie, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	30	1642	1	29 260
Total	46	1 642	1	29 260

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	8	11 380	6
Total	8	11 380	6

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 5 626 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Commissaire aux comptes
V. BRIERE
Cabinet DEC

**ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL
92 DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**
242 BOULEVARD JEAN JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Convention entre l'Association Ligue Contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine et l'Institut
Rafaël**

- Personne concernée : Alain Tolédano
- Nature et objet : contribution financière destinée à soutenir cette structure.
- Modalités : contribution financière d'un montant de 23 000 € enregistrée en charges d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 08 Avril 2026

Cabinet DEC, représenté par
Véronique Brière

Commissaire aux comptes
V. BRIERE

Cabinet DEC